

BILLS PRIVÉS

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill S-8 concernant *The General Accident Assurance Company of Canada*—M. Wahn.

Bill S-9 concernant la *Scottish Canadian Assurance Corporation*—M. Wahn.

Bill S-14 concernant *The Dominion Life Assurance Company*—M. Weichel.

Bill S-12 concernant *Allstate Insurance Company of Canada*—M. Ryan.

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

M. J. E. Brown (Brantford) propose la 2^e lecture du bill S-27, concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire profiter de l'occasion de l'étude de ce bill pour dire quelques mots.

Je veux souligner à la Chambre que le revenu net de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1963, a été de 68.3 millions de dollars.

Monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas dans l'intérêt public que la charte fédérale de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada soit complètement révisée, car, à mon avis, elle n'est pas à date.

Je me demande s'il ne serait pas également dans l'intérêt de la population canadienne que les provinces étudient la possibilité d'étatiser la Compagnie de Téléphone Bell du Canada dans leur territoire.

Des voix: Oh! Oh!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député me permettra de l'interrompre un moment pour lui demander d'indiquer à la présidence, si c'est possible, de quelle façon les commentaires qu'il fait actuellement se rapportent à l'amendement qui est soumis à la Chambre.

Comme l'honorable député le sait, il ne peut profiter d'un projet de loi visant à amender une loi, pour «référer» à d'autres articles que ceux de la loi qui doit être amendée.

Je suggère donc à l'honorable député de limiter ses commentaires à la substance de l'amendement présentement à l'étude.

M. Pigeon: Monsieur le président, si je me réfère à l'article 1 de ce bill, je remarque que le paragraphe (8) dit ceci:

Les affaires de la compagnie seront gérées par un conseil d'administration...

Si l'on veut augmenter le nombre des administrateurs, c'est sûrement pour vaquer aux affaires de la compagnie; cela veut dire

[M. l'Orateur suppléant.]

vaquer aux revenus de la compagnie. Par le fait même, on peut sûrement parler des revenus et des profits que réalise la Compagnie de Téléphone Bell, au Canada, dans les secteurs canadiens où elle est en exploitation.

Bref, par le fait même, cela me permet certainement de faire les remarques nécessaires en ce qui concerne cette compagnie d'utilité publique. C'est pour cela que je parlais, tout à l'heure, de ce revenu net de 68 millions de dollars qu'a réalisé la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. C'est le plus grand monopole au monde; il n'y en a pas de plus grand dans le monde entier, ni de plus puissant.

Il est temps que les autorités concernées prennent leurs responsabilités et amendent premièrement la charte fédérale de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, qui est un État dans un État.

Je ne veux pas mettre en doute le dévouement des employés de cette compagnie, qui travaillent dans le meilleur intérêt de la population canadienne. Mais je crois qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention de la Chambre sur ce monopole puissant qu'est la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Je me souviens qu'à un congrès des chambres de commerce, tenu à L'Assomption, on demanda la nationalisation de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Plusieurs organismes en ont également parlé dans le passé et en parlent encore actuellement.

Si vous permettez, monsieur le président, je vais vous lire quelques extraits du rapport qui a été présenté par la Chambre de commerce de L'Assomption à ce sujet...

(Traduction)

M. Francis: Puis-je poser une question à l'honorable député? J'essaie de suivre les observations du député et il sait sans doute, tout comme les autres députés, que le plus gros des affaires de la société se font hors de la province de Québec. Veut-il parler uniquement des initiatives de la société dans la province de Québec, ou bien dans l'ensemble du Canada?

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, la charte de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada est fédérale; mais en ce qui concerne la nationalisation de cette compagnie, cette «juridiction» relève des provinces. Je dis, premièrement, que j'encourage ma province à prendre l'initiative nécessaire pour étatiser au plus tôt cette compagnie.

Je n'en veux pas aux employés de la compagnie, lesquels donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'intérêt du public, et ces employés, d'ailleurs, sont très bien traités par les autorités de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.